



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Rébecca Bleau
directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
de la susdite municipalité,

QUE le comité de démolition de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de sa séance publique du 3 mars 2025 à 19 h 30, d'une demande de démolition pour un immeuble situé au 2235 route du Fleuve, au cœur du noyau villageois des Éboulements, sur le lot 5 440 631 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le *Règlement 265.1-23* relatif à la démolition d'immeubles, et ce pour l'immeuble suivant :

- **Résidence principale du 2235 route du Fleuve, 5 440 631 ;**

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la direction générale par courriel à l'adresse direction@leseboulements.com ou par la poste au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, G0A 2M0.

Que toute personne désirant acquérir cet immeuble doit manifester par écrit son intention à la direction générale, aux coordonnées ci-dessus, avant que le comité de démolition n'ait rendu sa décision

DONNÉ aux Éboulements ce 13^e jour de février 2025.

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe